

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Motivation de la décision

<u>Objet</u>: Projet d'arrêté portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2013 2019 de la Lozère

Le présent arrêté a pour objet l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2013-2019 conformément à l'article L425-1 du code de l'environnement.

Il valide la conformité du schéma départemental de gestion cynégétique avec :

- les dispositions énumérées à l'article L 425-2 du code de l'environnement relatives aux plans de chasse et les plans de gestion, à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, à l'amélioration de la pratique de la chasse, à la préservation, protection et restauration des habitats naturels de la faune sauvage, aux mesures permettant d'atteindre l'équilibre agrosylvo-cynégétique;
- le plan régional de l'agriculture durable, notamment en ce qui concerne la prévention des dégâts causés à l'agriculture par le gibier ;
- les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats